

# JOBS & EMPLOIS ETUDIANTS RECHERCHE ET CONSEILS

## L'ÉQUILIBRE JOB ET ETUDES

### NE PAS SOUS-ESTIMER LE TEMPS DE TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Il est recommandé d'attendre son emploi du temps pour connaître ses disponibilités.

**Des études dépassant 15h par semaine peut avoir un impact important sur la réussite universitaire.**

Il est conseillé d'informer son service scolarité et l'équipe pédagogique de son activité salariée si elle est indispensable au financement des études.

### L'ASSIDUITÉ

La présence en travaux dirigés et en travaux pratiques est obligatoire, un emploi ne constitue pas une absence justifiée. En cas d'absence non justifiée, on peut être considéré comme « défaillant-e » entraînant l'échec au contrôle continu et l'arrêt de la bourse du Crous.

### LE STATUT ÉTUDIANT-E ENGAGÉ-E

Il est possible de prétendre à un statut spécifique reconnu par l'université en cas de travail salarié régulier tout au long de l'année universitaire. Il faut pouvoir justifier d'un contrat de travail sur l'année, à hauteur de 10h/semaine, auprès de sa scolarité de composante afin d'obtenir potentiellement un aménagement voire une dispense d'assiduité pour certains enseignements.  
[univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites\\_de\\_formation/publics-besoins-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr](http://univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites_de_formation/publics-besoins-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr)

**ATTENTION :** Certaines filières (IUT, les écoles de Grenoble INP...) ne délivrent pas de dispenses d'assiduité, il faut se renseigner auprès de sa scolarité !

## JOBS À L'UNIVERSITÉ

### L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Les établissements d'enseignement supérieur proposent des « emplois étudiants » tout au long de l'année. Les besoins en recrutement sont envoyés via les newsletters ou affichés sur l'intranet étudiant

**Le + :** Le portail emploi étudiant de l'UGA répertorie toutes les offres  
[jobee.univ-grenoble-alpes.fr](http://jobee.univ-grenoble-alpes.fr)

### LE CROUS

Le Crous est l'un des principaux employeurs étudiants en restauration, gardiennage ou mission d'accueil.

**> crous-grenoble.fr**

**Le + :** [jobaviz.fr](http://jobaviz.fr)

## LA RECHERCHE

### SAVOIR PRÉPARER SA CANDIDATURE

La sélection des candidats repose essentiellement sur **la lettre de motivation, le CV et la présentation à l'entretien. Les étudiant-es peuvent être accompagnés** par les espaces d'insertion professionnelle de leur établissement dans l'élaboration de leurs candidatures (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien) :

- Espace Orientation et Insertion Professionnelle UGA  
[prose.univ-grenoble-alpes.fr](http://prose.univ-grenoble-alpes.fr)
- Career Center UGA  
[univ-grenoble-alpes.jobteaser.com](http://univ-grenoble-alpes.jobteaser.com)
- Career Center - Grenoble INP  
[grenoble-inp.fr](http://grenoble-inp.fr)
- Espace Carrières Sciences Po  
[sciencespo-grenoble.fr](http://sciencespo-grenoble.fr)
- CIO'SUP Valence  
[stagesemplois2607.fr](http://stagesemplois2607.fr)  
[etudiant.univ-grenoble-alpes.fr](http://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr)
- Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans  
[missions-locales.org](http://missions-locales.org)

## A SAVOIR

Tout au long de l'année, l'Espace Orientation et Insertion Professionnelle propose des temps d'information et d'échange pour s'informer, échanger et rencontrer des professionnels.

Consultez l'agenda :

[prose.univ-grenoble-alpes.fr](http://prose.univ-grenoble-alpes.fr)

## LES SECTEURS QUI RECRUTENT

### L'ANIMATION ET PÉRISCOLAIRE

Toute l'année dans les centres de loisirs ou dans les accueils périscolaires des communes, pour les mercredis ou pendant les vacances scolaires, plusieurs emplois sont possibles.

**Le + :** Il existe des formations et aides financières pour passer le BAFA, infos sur [Info-jeunes Isère](http://Info-jeunes-Isère) et [Info-jeunes Ardèche-Drôme](http://Info-jeunes-Ardèche-Drôme).

### LES SERVICES A LA PERSONNE

Ce secteur très dynamique propose des emplois d'aide à la vie quotidienne (aide ménager, soutien scolaire), à la famille (garde d'enfant, baby-sitting) et aux personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées). Les familles peuvent aussi recruter directement grâce aux Chèques Emploi Service Universels (CESU).

**Le + :** Avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur-ices), il est possible de mettre en concurrence les agences de service à la personne et trouver celle qui convient le mieux. Pour le soutien scolaire, un Bac + 3 minimum est requis.

### LA RESTAURATION ET L'HOTELLERIE

Ce secteur propose divers emplois (vente, plonge, aide cuisinier...) pouvant s'adapter aux plannings des étudiants (Soirs et Week-ends).

**Le - :** Attention aux horaires des bars (fermetures tardives).



## LE TELEMARKETING

Une expérience est requise selon l'employeur : téléconseiller, téléopérateur, télévendeur...

**Le + :** Mettre en avant ses compétences en langues étrangères.

## L'ÉVÉNEMENTIEL

Secteur très vaste où l'on peut faire des sondages, de la distribution de presse ou publicitaire, faire de la vente ou encore être hôte d'accueil.

**Le + :** Mettre en avant ses compétences en langues et soigner sa présentation.

## LA FONCTION PUBLIQUE

Dans la fonction publique, les activités dépendent de l'employeur.

Par exemple, à l'université il est possible de travailler dans les bibliothèques, aux postes informatiques, faire de l'archivage... Dans les mairies, travailler dans les accueils périscolaires, animation....

**Le + :** Postuler tôt dans l'année pour l'année suivante !

## COMMENT TROUVER UN JOB ?

### SOLLICITER SON RÉSEAU

Informar son entourage, familles et amis, de ses recherches peut servir.

### LES CANDIDATURES SPONTANÉES

Pensez aux candidatures spontanées auprès des structures qui vous intéressent. Il est possible également de se présenter directement muni de son CV et lettre de motivation. Cette démarche est indispensable pour travailler en intérim.

### CONSULTER LES OFFRES EN LIGNE

Crous [jobaviz.fr](http://jobaviz.fr)

Info-Jeunes [isere.info-jeunes.fr /](http://isere.info-jeunes.fr/)  
[ardeche-drome.info-jeunes](http://ardeche-drome.info-jeunes)

France Travail [francetravail.fr](http://francetravail.fr)

Portail emploi étudiant UGA  
[jeeb.univ-grenoble-alpes.fr](http://jeeb.univ-grenoble-alpes.fr)

Career center UGA

[univ-grenoble-alpes.jobteaser.com](http://univ-grenoble-alpes.jobteaser.com)

Portail Stage emploi Drome Ardèche  
[stagesemplois2607.fr](http://stagesemplois2607.fr)

## ATTENTION : TRAVAIL AU NOIR

Un emploi, régulier ou non, qui n'est pas déclaré est interdit par la loi. L'employeur et le salarié s'exposent à des sanctions pénales et financières. [> urssaf.fr](http://urssaf.fr)

## VOS DROITS ?

### JOB ETUDIANT ET COTISATION RETRAITE

Il faut conserver précieusement ses fiches de paie, contrats de travail et certificats de travail. Ces emplois sont comptabilisés comme n'importe quelle période de travail salarié.

[info-retraite.fr](http://info-retraite.fr)

### ATTENTION AU STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR !

De nombreuses plateformes proposent des jobs de livreurs, missions d'interims ... qu'on dit «Uberisées», il s'agit de missions en auto-entrepreneuriat. Ce statut peut avoir un impact sur vos droits et notamment les aides aux Logements.

**Bien se renseigner avant de créer ce statut auprès des impôts et de la CAF !**

### ÉTUDIANT-ES INTERNATIONAUX-ALES ET JOBS

Vous pouvez exercer une activité salariée, sous conditions, durant vos études en France. Pour plus d'informations, se renseigner auprès du service **ISSO**.  
[international.univ-grenoble-alpes.fr](http://international.univ-grenoble-alpes.fr)

### LÉGISLATION ET DROIT DU TRAVAIL

Le monde du travail est réglementé par de nombreuses lois et conventions collectives. Lorsque l'on travaille, il y a des droits et des devoirs.

Les étudiant-es sont soumis-es aux mêmes textes de lois que les autres salariés. En cas de doute sur le contrat, les tâches à accomplir ou pour une simple demande de renseignement sur la législation, contacter la direction départementale du travail.  
[auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr](http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr)

## JOB ET IMPÔTS

Un-e étudiant-e doit déclarer ses revenus ! :

- **S'il ou elle est rattaché-e fiscalement à ses parents (Jusqu'à 25 ans)**, ce sont eux qui doivent déclarer ses revenus (Exonération dans une limite de 5 405€ annuel pour les revenus perçus en 2025)
- **S'il ou elle est indépendant-e fiscalement**, il faut faire sa propre déclaration d'impôt.  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité peut être versée aux étudiant-es salarié-es et aux apprenti-es, sous certaines conditions. Elle est versée par la CAF. Pour en bénéficier, il faut avoir au moins 18 ans et percevoir un revenu net social d'au moins 1 117,26 € par mois pendant 3 mois consécutifs. Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF.

## VOS RENDEZ-VOUS

### FORUM JOB

A chaque rentrée en septembre à Grenoble

[univ-grenoble-alpes.fr](http://univ-grenoble-alpes.fr)

[campus-valence.univ-grenoble-alpes.fr](http://campus-valence.univ-grenoble-alpes.fr)

### JOB D'ÉTÉ D'INFO-JEUNES

Emplois saisonniers et Jobs d'été, rendez-vous en avril !

[infojeunes38.fr](http://infojeunes38.fr)

[info-jeunes.fr](http://info-jeunes.fr)

